



ASSEMBLÉE NATIONALE

PREMIÈRE SESSION

QUARANTIÈME LÉGISLATURE

Procès-verbal

de l'Assemblée

Le jeudi 29 novembre 2012 — N° 15

Président de l'Assemblée nationale :
M. Jacques Chagnon

QUÉBEC

La séance est ouverte à 9 h 45.

AFFAIRES COURANTES

Déclarations de députés

M. Hébert (Saint-François) fait une déclaration afin de souligner l'entrée en vigueur d'une disposition législative relativement aux dossiers médicaux des orphelins de Duplessis.

Mme Vien (Bellechasse) fait une déclaration concernant des honneurs décernés à des sportifs bellechassois.

M. Goyer (Deux-Montagnes) fait une déclaration concernant le 175^e anniversaire de la bataille de Saint-Eustache.

M. Morin (Côte-du-Sud) fait une déclaration afin de féliciter les récipiendaires du Gala Prestige 2012.

M. Lévesque (Vanier-Les Rivières) fait une déclaration concernant le 50^e anniversaire de fondation du Cercle des fermières de Duberger.

29 novembre 2012

M. Bergeron (Verchères) fait une déclaration concernant le 105^e anniversaire de naissance de Mme Angéline Hébert Bussières.

Mme Vallières (Richmond) fait une déclaration afin de rendre hommage au travail des 5 000 bénévoles qui œuvrent pour le Club des petits déjeuners du Québec.

Mme David (Gouin) fait une déclaration afin de féliciter M. Mario Fortin, président-directeur général du Cinéma Beaubien, récipiendaire du Prix du gestionnaire culturel 2012, remis par la Chaire de gestion des arts Carmelle et Rémi Marcoux de HEC Montréal.

M. Ouimet (Marquette) fait une déclaration concernant le 100^e anniversaire de l'Hôpital Lachine.

Mme Proulx (Sainte-Rose) fait une déclaration afin de souligner la 16^e édition de l'Opération Tendre la main organisée par l'Association féminine d'éducation et d'action sociale (AFEAS).

À 9 h 57, M. Cousineau, deuxième vice-président, suspend les travaux pour quelques instants.

Les travaux reprennent à 10 h 12.

Moment de recueillement

Présentation de projets de loi

M. Bergeron, ministre de la Sécurité publique, propose que l'Assemblée soit saisie du projet de loi suivant :

n° 12 Loi modifiant la Loi sur la police concernant les enquêtes indépendantes

La motion est adoptée.

En conséquence, l'Assemblée est saisie du projet de loi n° 12.

Dépôts de documents

M. Marceau, ministre des Finances et de l'Économie, dépose :

Le plan d'utilisation des fichiers de renseignements – Mise à jour septembre 2012, de Revenu Québec;

(Dépôt n° 290-20121129)

Le rapport d'activité 2011-2012 résultant de la comparaison, du couplage ou de l'appariement des fichiers de renseignements inscrits au plan d'utilisation de Revenu Québec;

(Dépôt n° 291-20121129)

Le rapport annuel 2011-2012 de l'Autorité des marchés financiers;

(Dépôt n° 292-20121129)

Le rapport annuel de gestion 2011-2012 de l'Institut de la statistique du Québec;

(Dépôt n° 293-20121129)

Le rapport annuel 2011-2012 du Bureau de décision et de révision.

(Dépôt n° 294-20121129)

29 novembre 2012

M. Drainville, ministre responsable des Institutions démocratiques et de la Participation citoyenne, dépose :

Le rapport annuel de gestion 2011-2012 de la Commission d'accès à l'information du Québec.

(Dépôt n° 295-20121129)

M. Kotto, ministre de la Culture et des Communications, dépose :

Le rapport annuel 2011-2012 de Bibliothèque et Archives nationales du Québec;

(Dépôt n° 296-20121129)

Le rapport annuel 2011-2012 du Musée d'art contemporain de Montréal;

(Dépôt n° 297-20121129)

Le rapport annuel 2011-2012 du Musée des beaux-arts de Montréal;

(Dépôt n° 298-20121129)

Le rapport annuel 2011-2012 du Musée national des beaux-arts du Québec;

(Dépôt n° 299-20121129)

Le rapport annuel 2011-2012 du Musée de la civilisation.

(Dépôt n° 300-20121129)

M. le président dépose :

Le rapport du Vérificateur général du Québec à l'Assemblée nationale pour l'année 2012-2013 intitulé « Vérification de l'optimisation des ressources – Automne 2012 », accompagné d'un document intitulé « Présentation du contenu du rapport ».

(Dépôt n° 301-20121129)

Dépôts de rapports de commissions

Mme Champagne (Champlain), à titre de présidente, dépose :

Le rapport de la Commission de l'aménagement du territoire qui, le 28 novembre 2012, a procédé à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 8, Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale.

(Dépôt n° 302-20121129)

Questions et réponses orales

Il est procédé à la période de questions orales des députés.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 53, M. Bédard, leader du gouvernement, dépose :

Budget de dépenses 2012-2013 volume I – Crédits et plans annuels de gestion des dépenses de l'Assemblée nationale et des personnes désignées;

(Dépôt n° 303-20121129)

Budget de dépenses 2012-2013 volume II – Crédits des ministères et organismes;

(Dépôt n° 304-20121129)

Budget de dépenses 2012-2013 volume III – Budget des fonds spéciaux;

(Dépôt n° 305-20121129)

Budget de dépenses 2012-2013 volume IV – Plans annuels de gestion des dépenses des ministères et organismes;

(Dépôt n° 306-20121129)

Budget de dépenses 2012-2013 volume V – Message de la présidente du Conseil du trésor et renseignements supplémentaires.

(Dépôt n° 307-20121129)

À la demande de M. le président, M. Hamad (Louis-Hébert) retire certains propos non parlementaires.

Motions sans préavis

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, M. St-Arnaud, ministre de la Justice, conjointement avec M. Ouimet (Fabre), M. Duchesneau (Saint-Jérôme) et M. Khadir (Mercier), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne le 10^e anniversaire de l'adoption de la Loi sur la transparence et l'éthique en matière de lobbyisme et de la création de l'institution du Commissaire au lobbyisme du Québec.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 185 du Règlement, Mme Charbonneau (Mille-Îles), conjointement avec Mme Proulx (Sainte-Rose), Mme St-Laurent (Montmorency) et Mme David (Gouin), propose :

QUE l'Assemblée nationale souligne la 16^e campagne annuelle de sensibilisation contre la violence, l'Opération Tendre la main, organisée par l'Association féminine d'éducation et d'action sociale;

QU'elle souligne que cette année, l'accent de la campagne est mis sur le phénomène de l'intimidation qui est de plus en plus présent, particulièrement auprès des jeunes;

29 novembre 2012

QUE les membres de cette Assemblée invitent tous les Québécoises et Québécois à participer aux activités organisées dans le cadre de cette campagne et à faire preuve de solidarité envers les personnes victimes de violence;

QU'elle témoigne de sa reconnaissance envers l'AFEAS à la suite de la mise en place de cette campagne qui vise à dénoncer la violence et à sensibiliser la population à cette dure réalité.

Du consentement de l'Assemblée, un débat s'ensuit.

Le débat terminé, la motion est adoptée.

M. Bonnardel (Granby), conjointement avec M. Ouellette (Chomedey) et M. Khadir (Mercier), présente une motion concernant les membres de l'Assemblée nationale; cette motion ne peut être débattue faute de consentement.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 84.1 et conformément à l'article 146 du Règlement, M. Traversy, leader adjoint du gouvernement, propose :

QUE Commission de l'agriculture, des pêcheries, de l'énergie et des ressources naturelles, dans le cadre de l'étude du projet de loi n° 7, Loi modifiant la Loi sur l'aménagement durable du territoire forestier et d'autres dispositions législatives, procède à des consultations particulières les 4, 5 et 6 décembre prochain et qu'à cette fin, elle entende les organismes suivants :

Conseil de l'industrie forestière du Québec
Regroupement des sociétés d'aménagement forestier du Québec
Fédération des producteurs forestiers du Québec
Association des consultants en foresterie du Québec
Association des propriétaires de machinerie forestière du Québec

29 novembre 2012

Ordre des ingénieurs forestiers du Québec
Fédération québécoise des coopératives forestières
Nature Québec
Le Forestier en chef
Fédération québécoise des municipalités
Syndicat canadien de l'énergie et du papier (SCEP-FTQ)
Centrale des syndicats démocratiques (CSD)
Confédération des syndicats nationaux (CSN)
Syndicat des métallos
Association des entrepreneurs en travaux sylvicoles du Québec

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour les remarques préliminaires;

QUE le temps dévolu au parti formant le gouvernement et au parti formant l'opposition officielle pour les remarques préliminaires soit de 5 minutes chacun et que le temps dévolu au deuxième groupe d'opposition soit de 2 minutes;

QUE la durée maximale de l'exposé pour chaque intervenant soit de 10 minutes et que l'échange avec les membres de la commission soit d'une durée maximale de 50 minutes;

QUE le temps dévolu au parti formant le gouvernement soit de 22 minutes; et que le temps dévolu aux députés de l'opposition soit de 28 minutes;

QU'une période de 12 minutes soit prévue pour que les remarques finales partagée de la même façon que pour les remarques préliminaires;

QUE la ministre des Ressources naturelles soit membre de ladite commission pour la durée du mandat;

QUE cette motion remplace celle adoptée hier, le mercredi 28 novembre 2012.

Du consentement de l'Assemblée, la motion est adoptée.

Avis touchant les travaux des commissions

M. Traversy, leader adjoint du gouvernement, convoque :

- la Commission des finances publiques, afin de poursuivre le débat sur le discours du budget;
- la Commission des institutions, afin de poursuivre l'étude détaillée du projet de loi n° 2, Loi modifiant la Loi électorale afin de limiter les contributions à 100 \$ par électeur et de réviser le financement public des partis politiques;
- la Commission de l'économie et du travail, afin de procéder à des auditions publiques dans le cadre de consultations particulières à l'égard du projet de loi n° 6, Loi concernant la date d'entrée en vigueur de certaines dispositions de la Loi éliminant le placement syndical et visant l'amélioration du fonctionnement de l'industrie de la construction.

M. Ouimet, troisième vice-président, donne l'avis suivant :

- la Commission de l'économie et du travail se réunira en séance de travail afin d'organiser le mandat prévu à l'article 76 de la *Loi éliminant le placement syndical et visant l'amélioration du fonctionnement de l'industrie de la construction*.

AFFAIRES DU JOUR

Projets de loi du gouvernement

Adoption du principe

M. Bédard, leader du gouvernement, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et président du Conseil du trésor, propose que le principe du projet de loi n° 11, Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée nationale et la Loi sur les conditions de travail et le régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 11 est adopté.

M. Bédard, leader du gouvernement, propose que le projet de loi n° 11 soit renvoyé pour étude détaillée en commission plénière.

La motion est adoptée.

Commission plénière

M. Bédard, leader du gouvernement, propose que l'Assemblée se constitue en commission plénière afin d'étudier en détail le projet de loi n° 11, Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée nationale et la Loi sur les conditions de travail et le régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale.

La motion est adoptée.

Le projet de loi n° 11 est étudié en commission plénière et rapporté.

Le rapport est adopté.

Adoption

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 230 du Règlement, M. Bédard, leader du gouvernement, ministre responsable de l'Administration gouvernementale et président du Conseil du trésor, propose que le projet de loi n° 11, Loi modifiant la Loi sur l'Assemblée nationale et la Loi sur les conditions de travail et le régime de retraite des membres de l'Assemblée nationale, soit adopté.

La motion est adoptée et, en conséquence, le projet de loi n° 11 est adopté.

Adoption du principe

L'Assemblée reprend le débat, ajourné le 28 novembre 2012, sur la motion de M. Hébert, ministre de la Santé et des Services sociaux, proposant que le principe du projet de loi n° 9, Loi instituant le Fonds des ressources informationnelles du secteur de la santé et des services sociaux, soit adopté.

À 12 h 56, à la demande de M. Traversy, leader adjoint du gouvernement, M. Ouimet, troisième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 15 heures.

Les travaux reprennent à 15 h 02.

Adoption du principe

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Hébert, ministre de la Santé et des Services sociaux, proposant que le principe du projet de loi n° 9, Loi instituant le Fonds des ressources informationnelles du secteur de la santé et des services sociaux, soit maintenant adopté.

29 novembre 2012

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 9 est adopté.

M. Traversy, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 9 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de la santé et des services sociaux.

La motion est adoptée.

M. Gaudreault, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, propose que le principe du projet de loi n° 8, Loi modifiant diverses dispositions législatives en matière municipale, soit maintenant adopté.

Après débat, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 8 est adopté.

M. Traversy, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 8 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire.

La motion est adoptée.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger à l'article 236 du Règlement, M. Gaudreault, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, propose que le principe du projet de loi n° 10, Loi permettant de relever provisoirement un élu municipal de ses fonctions, soit maintenant adopté.

Un débat s'ensuit.

À 17 h 58, M. Cousineau, deuxième vice-président, suspend les travaux jusqu'à 19 h 30.

29 novembre 2012

Les travaux reprennent à 19 h 30.

Adoption du principe

L'Assemblée poursuit le débat sur la motion de M. Gaudreault, ministre des Affaires municipales, des Régions et de l'Occupation du territoire, proposant que le principe du projet de loi n° 10, Loi permettant de relever provisoirement un élu municipal de ses fonctions, soit maintenant adopté.

Du consentement de l'Assemblée pour déroger aux articles 53 et 59 du Règlement, M. Turcotte (Saint-Jean), dépose :

Un extrait du Journal des débats du site Web de l'Assemblée nationale, en date du 29 novembre 2012, concernant le projet de loi n° 60, Loi modifiant la Loi sur la protection du consommateur et d'autres dispositions législatives.

(Dépôt n° 308-20121129)

Le débat terminé, la motion est adoptée et, en conséquence, le principe du projet de loi n° 10 est adopté.

M. St-Arnaud, leader adjoint du gouvernement, propose que le projet de loi n° 10 soit renvoyé pour étude détaillée à la Commission de l'aménagement du territoire.

La motion est adoptée.

29 novembre 2012

M. St-Arnaud, leader adjoint du gouvernement, propose l'ajournement des travaux au vendredi 30 novembre 2012, à 9 h 45.

La motion est adoptée.

À 20 h 49, M. Cousineau, deuxième vice-président, lève la séance et, en conséquence, l'Assemblée s'ajourne au vendredi 30 novembre 2012, à 9 h 45.

Le Président

JACQUES CHAGNON